



RCS : EPINAL
Code greffe : 8801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de EPINAL atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1982 B 00073
Numéro SIREN : 324 790 096
Nom ou dénomination : ETABLISSEMENTS COLNE PHILIPPE-ANDRE

Ce dépôt a été enregistré le 04/03/2014 sous le numéro de dépôt 734

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
EPINAL

RECEPISSE DE DEPOT

1 Place Foch
88000 EPINAL

Tél : 03 29 34 33 76

IN EXTENSO LORRAINE

16 QUAI BARBIER
BP 80246
88007 EPINAL CEDEX

V/REF :
N/REF : 82 B 73 / 2014-A-734

Le Greffier du Tribunal de Commerce EPINAL certifie qu'il a reçu le 04/03/2014, les actes suivants :

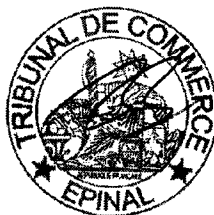
Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire en date du 28/12/2013
- Fin de mission de commissaire(s) aux comptes

Concernant la société

ETABLISSEMENTS COLNE PHILIPPE-ANDRE
Société à responsabilité limitée
45 rue de Thiarmentil
88700 Jeanménil

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2014-A-734 le 04/03/2014
R.C.S. EPINAL 324 790 096 (82 B 73)

Fait à EPINAL le 04/03/2014,
LE GREFFIER



LEGALE

W A N A

W A L L E R

L A L A

ETABLISSEMENTS COLNE PHILIPPE-ANDRE
Société à responsabilité limitée
au capital de 312 853 euros
Siège social : 45 rue de Thiarménil
88700 JEANMENIL
RCS EPINAL 324 790 096

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 28 DECEMBRE 2013

EXTRAIT

QUATRIEME RESOLUTION

Les mandats de Société SA ENERYS, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Monsieur Dominique HURSTEL, Commissaire aux Comptes suppléant, arrivant à expiration à l'issue de la présente réunion, et étant précisé que la société ne dépasse plus à la clôture de l'exercice clos le 30 juin 2013 deux des trois seuils légaux et réglementaires imposant la désignation d'un commissaire aux comptes titulaire et suppléant, l'Assemblée Générale décide de pas procéder au renouvellement de leurs fonctions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme
Le Gérant

